VÉGÉTALISER À PARIS

LES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES À PARIS

Les projets de végétalisation font généralement l'objet d'une demande d'avis auprès de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) détermine, par parcelle, la proportion des surfaces végétalisées, par le calcul du « coefficient de biotope ». Celui-ci varie selon le secteur concerné (« renforcement du végétal » ou simple « mise en valeur du végétal »), défini sur la carte de sectorisation végétale du PLU, et vise notamment à introduire des zones de pleine terre sur des espaces jusqu'alors minéraux.

LA PROMOTION DE LA VÉGÉTALISATION PAR LA VILLE DE PARIS

La Ville de Paris encourage largement le développement de la végétalisation à travers plusieurs dispositifs d'accompagnement ou de financement, dont :

- le « Plan 100 Hectares de végétalisation sur les murs et sur les toits », dont un tiers vise le développement de l'agriculture urbaine ;
- le « permis de végétaliser » ;
- un « arbre dans mon jardin ».

Plus d'informations sur : paris.fr/vegetalisonsparis

Eco-rénovons Paris accompagne l'ensemble des démarches collectives et aide les copropriétés à faire le lien pour avec l'ensemble des dispositifs.

ASSURER UNE VÉGÉTALISATION DURABLE

Toute couverture végétale est à entretenir durablement :

- en fonction des types de végétaux et des conditions climatiques, la nutrition, le désherbage et l'arrosage sont indispensables. Cet entretien permet de garantir l'enracinement des végétaux, une bonne densité végétale et la prévention contre les mauvaises herbes récalcitrantes ;
- les déchets verts peuvent être valorisés : le compostage permet en effet de les transformer, au terme de quelques mois, en terreau naturel utilisable sur les plantations.

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement gratuit et d'aides financières pour réaliser une rénovation globale ? Contactez un conseiller

Objectif "1000 immeubles" éco-Rénovons Paris

CONTACTEZ-NOUS

TÉL. : 01 70 38 35 10
EMAIL : CONTACT@ECORENOVONSPARIS.FR
SITE INTERNET : WWW.ECORENOVONSPARIS.FR

l'agence verte Rédaction Soliha

MAIRIE DE PARIS

Objectif "1000 IMMEUBLES" éco-Rénovons Paris

VÉGÉTALISER SON IMMEUBLE AVEC ECO-RÉNOVONS PARIS

WWW.ECORENOVONSPARIS.FR
TÉL. 01 70 38 35 10

Agence nationale de l'habitat Anah
Préfet de la Région d'Île-de-France
SOLiHA Solidaires pour l'habitat
Agence Parisienne du Climat
URBANIS

POURQUOI VÉGÉTALISER SON IMMEUBLE ?

AMÉLIORER SON CADRE DE VIE

- Embellir son immeuble ;
- Apporter la nature au cœur de la ville, de son habitat et contribuer à son amélioration esthétique ;
- Limiter les risques d'inondations par le drainage des eaux pluviales et la réduction du ruissellement vers les réseaux publics ;
- Participer à la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air par le stockage du CO_2.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Les espaces végétalisés offrent des lieux de refuge, de repos, d'alimentation et de reproduction pour la faune. Ils permettent le développement de la biodiversité en recréant des écosystèmes où insectes, micro-organismes et autres animaux pourront s'établir.

PARTICIPER AU RAFRAÎCHISSEMENT DE LA VILLE

Les villes sont le lieu de phénomènes épisodiques de surchauffes notables : on parle d'îlot de chaleur urbain.

- La présence de végétaux, par le phénomène d'évapotranspiration, permet de rafraichir et humidifier l'air, contribuant ainsi à la régulation de la température ambiante ;
- Les ombres créées permettent de réduire la surchauffe des surfaces minérales.

AMÉLIORER L'ISOLATION PHONIQUE ET THERMIQUE DE SON BÂTIMENT

- Végétaliser une paroi influe sur son comportement thermique et acoustique. La masse végétale absorbe la chaleur du rayonnement solaire. Cet avantage est particulièrement notable pour le confort d'été du bâtiment ;
- Sur le même principe, le tapis végétal, en absorbant les ondes sonores, assure une diminution des nuisances extérieures ;
- Enfin, végétaliser une toiture-terrasse protège le système d'étanchéité et assure une plus longue durée de vie à celui-ci.

COMMENT VÉGÉTALISER SON IMMEUBLE ?

ETUDIER LA FAISABILITÉ DU PROJET DE VÉGÉTALISATION : ADOPTER UNE DÉMARCHE GLOBALE EN RÉNOVATION

L'audit global permet de faire la synthèse entre les besoins en rénovation simple, le potentiel d'amélioration énergétique et environnementale du bâtiment, les besoins et attentes des habitants. Il permettra ainsi d'appréhender le potentiel d'amélioration environnementale de l'immeuble et de sa parcelle, en étudiant la faisabilité d'une végétalisation.

L'appui technique d'un bureau d'études en paysage peut s'avérer ensuite nécessaire pour la conception de votre projet (choix des essences, irrigation, respect du cadre réglementaire, équilibre global).

OÙ VÉGÉTALISER ?

Végétaliser sa toiture

Les étapes :

- etude de la structure de l'immeuble pour vérifier sa capacité à supporter le complexe végétal ;
- amélioration de l'étanchéité de la toiture ;
- mise place des dernières couches : drainage, filtration et substrat de croissance (terreau, terre noire et compost) pour planter les végétaux.

Végétaliser son mur

Deux approches possibles :

- un mur végétal simple : plantes grimpantes puisant leurs ressources en eau et nutriments au pied du mur ;
- un mur végétal complexe : structure fixée à l'avant du mur pour maintenir un substrat.

Végétaliser sa cour

- le choix de la palette végétale dépendant de nombreux critères tels que la nature du sol, les besoins en eau, l'exposition, l'usage, etc.

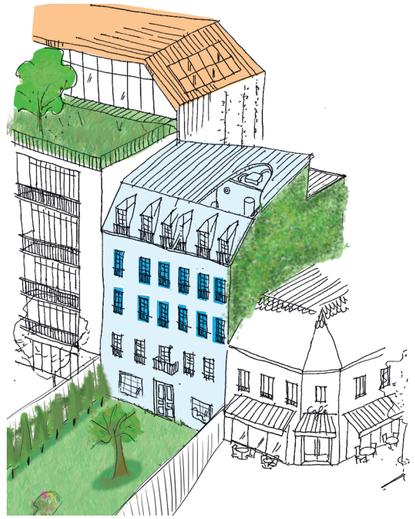

QUELS AVANTAGES À VÉGÉTALISER SON IMMEUBLE AVEC ECO-RÉNOVONS PARIS ?

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE, ADAPTÉ À VOS BESOINS

Un conseiller éco-rénovation vous aide gratuitement à :

- choisir les bons professionnels en fonction de votre patrimoine, si possible présentant des références en matière de rénovation environnementale ou paysagère en copropriété ;
- mobiliser les aides financières pour votre projet ;
- répondre aux questions techniques, juridiques et administratives soulevées tout au long de la conception du projet jusqu'à sa mise au vote en assemblée générale de copropriété.

DES AIDES FINANCIÈRES DÉDIÉES À VOTRE PROJET

La Ville de Paris a créé une aide spécifique à Eco-rénovons Paris finançant les travaux d'amélioration thermique et environnementale. Soutenant l'amélioration globale de la performance énergétique, une aide au syndicat est ainsi accordée en fonction du gain énergétique du projet et de la situation sociale de la copropriété. Son montant varie selon le gain projeté mais ne peut dépasser 30% dans la limite d'un plafond de travaux fixé à 25 000 € hors taxes par logement.

Une subvention supplémentaire de 15%, plafonnée à 300 € par m^2 végétalisé, peut être allouée pour un projet de végétalisation durable et de qualité. Il doit concourir à la diminution de l'Îlot de Chaleur Urbain, à la rétention des eaux de pluie, au développement de la biodiversité et/ou à l'agriculture urbaine.